



PV n°3 DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
Visio conférence - 25/01/2020

Olympiade 2016/2020 - Saison 2019/2020

Présents : Viviane LE THOMAS - Arnaud CONAN - Charles Edouard LARRIBE –
Sandrine METAYER - David QUINTIN - Alain RIBOUS

Représentants comités départementaux : Florence RAMARD (titulaire CDVB35) -
Olivier PRIGENT (titulaire CDVB29) -

Excusés : Robert FAUVEL - Christophe GRAIGNIC (titulaire CDVB56) - Damien
KERMABON - Éric LE COZ - Antonio LETO - Gérard MABILLE - C. DUPEUX

Absents : : Odile AVIGNANT (titulaire CD22) - Pierrick HAMON (suppléant CD22) -
Laëtitia RIVOLIER (suppléante CDVB56)

Assistent : U. BOSCOLO - E. CORBIN (CTS) - C. PENNAMEN

Les documents envoyés :

- ✓ PV CD n°2 30/11/19
- ✓ PV CSR n°4 17/12/19
- ✓ PV CSR n°5 26/12/19

1- Point sur séminaire incluant inf'aux entraineurs et aux dirigeants (sur un même site)

Un sondage devait être envoyé avant de prendre une décision sur la formule et la date. La publication de ce sondage a été différée en raison de l'absence de N. Prigent pour congés.

Ce sondage portait sur l'avis des participants du lieu, de la date et thématique

Discussion pour savoir si l'info dirigeants ne pourraient pas se dérouler le matin de l'AG en juin. Il est question des élections fédérales mais la Présidente indique que les élections ne se dérouleront pas en juin.

Il est décidé d'organiser l'info aux dirigeants le 29 août et à la Toussaint l'inf'aux entraineurs.

2- Point sur le conventionnement avec CD29 suite AG du 11/01/20

Une convention de 6 mois (année sportive) a été signée pour 30% du temps de Tristan Coudron.

O. Prigent (Président du CDVB29) est satisfait de son travail.

Il y aura peut-être un nouveau club : Cap Sizun

Les missions de Tristan devront être envoyées au CD.

3- Compte rendu réunion avec Vannes

Le Président de Vannes a refusé de se déplacer. La Présidente refuse de recevoir un salarié du club, car le RDV proposé devait se tenir entre élu. Il ne s'agissait pas d'un salarié de la ligue ni en situation de représentation de la ligue et par conséquent seul le Président de Vannes peut intervenir auprès du salarié de son club

Un courrier sera envoyé au Président rappelant le principe d'éthique.

4- Campagne 2020 « Projets Sportifs Fédéraux »

Campagne PSF 2020 (ex CNDS territorial), la FFV demande le référent de cette campagne. U. Boscolo se propose de rester à cette fonction, le CD accepte cette proposition.

La FFV demande également la mise en place d'une commission PSF, la réponse est à donner pour le 31 janvier.

U. Boscolo devra indiquer le nom des personnes obligatoires et demander la feuille de route fédérale sur ce point.

5- Inscription volleyades M17 M+F

Actuellement validation (orientation de la LBVB depuis plusieurs années) de l'inscription de nos équipes M17 en "Interligues" (hors joueurs Pôle et Nationale).

Création d'une seconde compétition par la FFV « volleyades M17 » groupe avec des joueurs du Pôle et Nationale

Estimation du surcoût pour 2 équipes supplémentaires : environ 6000€

Dans une logique de développement, le CD estime qu'il faut récompenser les jeunes sportifs qui sont assidus et qui participent régulièrement aux stages. Le CD a donc décidé de ne pas inscrire d'équipe sur la seconde compétition.

6- Partenariat évasion 2000

G. Mabilles a été contacté par Evasion 2000 et a donné l'information à E. Corbin qui a pris contact avec le chef d'entreprise.

C'est une entreprise privée qui organise des séjours sportifs de foot et de hand depuis plusieurs années sur Dol de Bretagne

E Corbin indique que le responsable d'Evasion 2000 va organiser des séjours sportifs volley indoor et sur sable cet été à Dol de Bretagne : 3 semaines en juillet 2020 et 1 semaine en août 2020. Il souhaite faire un partenariat avec la Ligue et avoir les coordonnées de cadres sportifs afin de procéder à un recrutement.

Différents points sont évoqués :

- Aucune licence n'est demandée aux participants du séjour volley
- Aucun coût pour la ligue
- Formation de débutants.
- La ligue ne dispose pas de cadres à mutualiser sur ces séjours
- La ligue ne communiquera pas les coordonnées personnelles des entraîneurs. Au mieux elle pourra faire une annonce sur son site internet et les réseaux sociaux pour donner les coordonnées du recruteur.
- Pas de proposition de séjours sportifs indoor par la ligue.
- Les périodes de vacances sont traditionnellement OFF pour les cadres, cela pourrait donc être une opportunité pour des cadres en recherche d'heures, ou pour des clubs en recherche de complément d'activités pour leurs cadres d'mais attention au cumul d'emploi qui est encadré par le code du travail !
- Comment faire le lien entre une organisation privée et la ligue, quel type de partenariat, avec quel contenu ?
- N'y a-t-il pas concurrence avec les stages d'été organisés par la ligue qui sont des actions financièrement bénéficiaires ?
- Comment ce partenariat pourrait contribuer au développement de la pratique du volley en Bretagne ?

Il y a divergence entre les membres du CD, notamment sur les modalités de partenariat aussi U. Boscolo demandera un rendez-vous pour rencontrer le responsable et avoir des informations complémentaires.

7- Point sur les travaux de la commission technique

Volleyades M15 à Vitrolles

En bus ou en avion (plus cher) ? En avion, il est très compliqué de modifier le nom des jeunes.

Le CD valide le déplacement en autocar.

8- Informations diverses

Prochaine réunion en visio conférence : 29 février

9- Approbation des PV :

✓ PV CD n°2 30/11/19

1 abstention

Le PV CD n°2 est approuvé à la majorité

✓ PV CSR n°4 17/12/19

Le PV CSR n°4 est approuvé à l'unanimité

✓ PV CSR n°5 26/12/19

Le PV CSR n°5 est approuvé à l'unanimité

Le Secrétaire Général
Gérard MABILLE



La Présidente
Viviane LE THOMAS



Fin de séance : 12h15